



27.10.2014 - 09:00 Uhr

1er novembre : système de contrôle de la pression des pneus obligatoire

Bern (ots) -

Toutes les voitures de tourisme neuves devront être équipées de série d'un système de surveillance de la pression des pneus à partir du 1er novembre 2014. En Suisse, la date d'importation du véhicule sera déterminante. Contrôlant automatiquement la pression des pneus, ce système apporte une contribution importante à la sécurité routière, tout en réduisant la consommation de carburant.

Une pression insuffisante des pneus est dangereuse et peut provoquer des accidents aux conséquences graves. Des pneus mal gonflés affectent le comportement routier, accélèrent l'usure et augmentent la consommation de carburant: 0.5 bar de pression en moins peut accroître la consommation de carburant jusqu'à 0.3 l/100 km. Les systèmes de surveillance de la pression des pneus (SSPP) contrôlent en permanence le gonflage des pneus et informent automatiquement le conducteur en cas de perte de pression ou de pression insuffisante.

Deux systèmes proposés sur le marché

Il existe actuellement sur le marché deux systèmes de mesure de la pression, le direct (actif) et l'indirect (passif). Le système direct comprend un capteur de la pression, ou de la pression et de la température, monté à l'intérieur du pneu sur la jante. La pression instantanée est transmise à un récepteur installé dans le véhicule. Le système indirect compare le régime de rotation des roues grâce aux capteurs ABS ou ESP qui équipent aujourd'hui la plupart des voitures. Une perte de pression réduit la circonférence de la roue; le régime de rotation augmente, ce que le système traduit comme une baisse de la pression.

Système de mesure directe: meilleur, mais plus cher et plus compliqué

Les systèmes mesurant directement la pression sont plus efficaces que les systèmes indirects. Ils fournissent en permanence des données sur les quatre pneus et réagissent plus rapidement aux pertes de pression. En revanche, les systèmes indirects n'avertissent pas immédiatement et ne décèlent pas une perte de pression régulière sur les quatre roues.

Les systèmes à mesure directe coûtent généralement un supplément de 300 francs au moins et augmentent les frais de changement de pneus. En outre, le jeu de jantes chaussées de pneus d'hiver doit également être équipé de capteurs. Un capteur coûte entre 100 et 200 francs plus le montage. La pile du capteur a une durée de vie de 7 à 10 ans (100 000 à 150 000 km). Passé ce délai, il faut changer le capteur complet (pour l'instant il n'est pas possible de changer uniquement la pile).

Les voitures neuves sont le plus souvent équipées de systèmes à mesure indirecte qui sont moins chers, demandent moins d'entretien et provoquent moins de frais lors des changements de pneus. Ces dispositifs sont parfaitement conformes à la nouvelle norme et ont également un effet positif en termes de sécurité routière.

Conseils concernant la pression des pneus

- La pression correcte des pneus est indiquée dans les instructions de service, sur le verso du clapet du réservoir ou encore dans la feuillure de porte. - La pression des pneus - y compris de la roue de secours - doit être vérifiée régulièrement. Les pneus peuvent perdre jusqu'à 0.1 bar par mois. - Si la voiture est lourdement chargée ou conduite à haute vitesse, augmenter la pression d'env. 0.2 bar. - En augmentant la pression jusqu'à 0.5 bar par rapport à la donnée d'usine, on améliore le comportement routier et on économise env. 3% de carburant, mais on réduit le confort. Certains constructeurs désignent cette pression augmentée par "éco-pression". - Contrôler régulièrement les pneus pour déceler d'éventuels dégâts comme des coupures ou des petites fissures dans la bande de roulement. Consulter un spécialiste en cas d'incertitude.

Contact:

Yves Gerber, porte-parole du TCS, 058 827 27 16, 079 249 64 83,
yves.gerber@tcs.ch

Les photos du TCS sont sur Flickr -
www.flickr.com/photos/touring_club/collections.

Les vidéos du TCS sont sur Youtube - www.youtube.com/tcs.

www.presetcs.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000091/100763479> abgerufen werden.